

Madame, Monsieur, chers partenaires,

Le contexte de préparation et d'organisation de nos séjours de l'été dernier a été particulièrement compliqué comme vous pouvez l'imaginer.

Il a fallu apprendre à travailler différemment et nous avons adapté nos méthodes de préparation et d'organisation de nos séjours, formé nos équipes en travaillant mieux à distance, et équipé nos centres du matériel nécessaire à la gestion sanitaire.

Ainsi nous avons pu maintenir plusieurs séjours cet été en respectant le protocole sanitaire pour permettre à plus de 400 enfants de partir en colonie de vacances et je veux remercier ici nos partenaires qui ont continué à nous faire confiance.

Fort de cette expérience où nous avons appris, nous savons que nous pouvons réaliser nos séjours en respectant le protocole sanitaire imposé par les autorités.

Je souhaite aujourd'hui vous informer personnellement qu'avec notre conseil d'administration, nous avons décidé de maintenir nos séjours de vacances d'enfants et de jeunes dans nos maisons de vacances pour les prochaines périodes de vacances scolaires*.

Nous nous projetons donc dès aujourd'hui dans l'organisation des prochains séjours de la Toussaint 2020, mais aussi de l'Hiver et du Printemps 2021 et je vous invite à les découvrir dans notre catalogue ou sur notre site internet.

Je souhaite que vous nous fassiez confiance pour les organiser car nos équipes seront à la hauteur.

La colo peut se faire, et surtout, doit se faire, pour les enfants. Merci pour eux !

Cordialement,

Thierry Barranco
Directeur Loisirs Provence Méditerranée



Nos engagements


Protocole sanitaire d'organisation des séjours en accueil collectif de mineur - Rentrée 2020 en France

Nous nous engageons à respecter le protocole sanitaire à date ci-dessous établi par les autorités en l'adaptant à chaque accueil collectif de mineur (ACM) où nous proposons des séjours. (version du 10/09/2020)

Conditions sanitaires d'accueil et de suivi

Nous nous engageons à :

- Réduire le nombre d'enfants accueillis dans chaque maison entre 2/3 et 3/4 de la capacité habituelle selon les possibilités techniques d'accueil de chacune. Une distance d'1 m entre chaque lit sera respectée.
- Équiper nos équipes d'encadrement et techniques de masques dans les espaces clos intérieurs comme en extérieurs et fournir à tous du gel hydroalcoolique ou du savon pour le lavage des mains.
- Interdire aux personnes étrangères à l'ACM (livraisons) de venir au contact des enfants et mettre en place un espace d'accueil délimité pour les parents venant amener et rechercher leur enfant sur place.
- Désinfecter la salle à manger après chaque utilisation comme c'est déjà le cas mais avec des produits adaptés et l'aérer. Lavage des mains obligatoire avant et après chaque repas ainsi qu'après un passage aux toilettes.
- Laisser les salles d'animation ouvertes pour que les enfants ne touchent pas les poignées de portes Les aérer le plus souvent possible et au moins 15 minutes à chaque fois. Lavage des mains obligatoire avant et après chaque activité.
- Prévoir au moins une fois par jour une désinfection des points de contact (boutons de lumières, poignées de portes, poussoir à eau) des salles d'animation et lieux communs



Obligation : Les enfants de 11 ans et plus doivent porter le masque pendant le séjour dans l'ACM. Il appartient aux responsables légaux de les fournir aux enfants. Nous pouvons ce pendant les fournir moyennant un supplément de 2 € par jour et par enfant pour le nombre conseillé de masques par les autorités.

Condition de gestion de la vie collective et quotidienne

Nous nous engageons à :

- Organiser les repas autour d'un service à table fait par nos équipes techniques qui seront protégées pour éviter les circulations et les contacts entre enfants. Les enfants mangeront de préférence par groupes constitués.
- Organiser les règles de circulation dans la salle à manger où un seul enfant par table sera amené à se déplacer (c'est déjà ce que nous faisons). Une distance d'1 m entre 2 tables sera respectée.
- Adapter les temps de vie quotidienne comme celui des douches par un fonctionnement par tous petits groupes d'enfants dans leurs chambres où des temps d'activités calmes et personnels seront possibles.
- Maintenir le « petit déjeuner échelonné » où les enfants se rendent au fur et à mesure de leur réveil.
- Isoler les enfants qui seraient malades dans la chambre d'isolement prévue à cet effet comme la réglementation nous l'impose dans l'attente de la conduite à tenir en cas de cas avéré de COVID-19.



Conseil : Prendre suffisamment de vêtements pour le séjour car les lessives seront limitées pour éviter un lavage à 60°C comme demandé par les autorités. Le linge de lit et les protections (draps, housse d'oreillers et de matelas) seront fournis ou lavés par nos soins.

Conditions d'information et d'animations des enfants

Nous nous engageons à :

- Rappeler aux enfants les gestes barrières dès leur arrivée sur le centre et notamment la distanciation sociale et les informer de l'ensemble des nouvelles règles de vie nécessaires à la protection de chacun et de tous.
- Attribuer à un seul animateur un petit groupe enfants pour un meilleur suivi des temps de vie quotidienne et de vie collective et la prise en compte des consignes sanitaires.
- Adapter nos activités physiques ainsi que les jeux et animations en extérieur pour respecter la distance minimum de 2m entre les enfants. La mise à disposition d'objets ou de jeux partagés donnera lieu à un nettoyage au moins une fois par jour où à un temps de 24h entre 2 utilisations.
- Adapter l'organisation des activités spécifiques, notamment sportives et culturelles avec nos partenaires pour qu'ils respectent le protocole sanitaire établi.

Conditions de transports des enfants

Nous nous engageons à :

- Faire porter un masque pendant le transport aux enfants de 11 ans et plus et aux animateurs.



Obligation : prendre la température de l'enfant le jour du départ ou à l'arrivée sur notre maison, et si elle est de 38°C ou plus, il ne partira pas ou ne pourra rester sur place.

Ils nous ont fait confiance cet été...

*Action Sociale du Ministère de la Culture
CSE Banque Populaire Caisse d'Épargne*

CSE CARSAT

CPCAM

CSE Caisse d'Épargne Drôme

CSE TOTAL Normandie

COS SDIS 77

CSE AIRBUS Opération

CSEE COVEA MAAF

Fondation Louis Lépine

Mairie de la Ciotat

Mairie de Miramas

CAF

VACAF

UNAT Occitanie

ASE CD 13

Direction Départementale de la Cohésion Sociale 13

Direction Départementale de la Cohésion Sociale 04

Direction Départementale de la Cohésion Sociale 84

...merci à eux !

36 Rue Saint Jacques BP 10 • 13251 MARSEILLE Cedex 20

Tél. 04 91 04 20 19/20 • Fax. 04 91 53 72 46

www.lpm.asso.fr • lpm@lpm.asso.fr

